

Introduction

L'idée première de ce livre¹ provient d'un constat : la problématique des conflits d'intérêts fait régulièrement la une de l'actualité dans le monde de la santé et, en particulier depuis le scandale du Médiateur® en 2012, une loi étant alors venue modifier les règles en la matière. Cependant, la question épargne encore relativement l'hôpital public alors qu'elle touche d'autres secteurs sociaux (politique, justice, affaires) ou d'autres administrations, notamment les agences nationales en santé (Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé, Haute autorité de santé, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), et la haute fonction publique en général.

Pourtant, les situations factuelles pouvant être juridiquement qualifiées de conflit d'intérêts se rencontrent autant à l'hôpital public que dans d'autres administrations. Dans ce contexte, cet ouvrage propose une réflexion juridique à propos tant des situations susceptibles de constituer des conflits d'intérêts à l'hôpital public que de leurs modes de régulation, en France comme à l'étranger. Centré autour du droit français,

1. Cet ouvrage est issu d'un colloque international de deux journées qui s'est déroulé en décembre 2012, accueilli par le ministère des affaires sociales et de la santé, sous l'égide de l'École des hautes études en santé publique, avec le soutien du PRES Sorbonne Paris Cité, de la Fédération hospitalière de France, du Réseau droit sciences et techniques (Groupement de recherche CNRS), du Centre de recherche critique sur le droit de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne (CERCRID UMR-CNRS 5137) et de l'Université de Sherbrooke (Canada). Une liste des participants est disponible en annexe de ce texte introductif.

L'ouvrage offre en effet aussi des éléments de comparaison avec la Suisse, le Québec et les États-Unis. Il examine successivement les situations pouvant être identifiées comme constitutives de conflits d'intérêts, puis il les illustre et les approfondit au travers de trois situations particulières: les rapports de l'hôpital avec des acteurs extérieurs (notamment fournisseurs et financeurs) à propos des soins et des produits de santé; l'exercice libéral de la profession médicale au sein de l'hôpital public; la conduite de recherches biomédicales sur des personnes reçues à l'hôpital pour y être soignées.

Les différents chapitres de l'ouvrage ont été organisés en quatre parties.

La première regroupe deux contributions: tout d'abord celle de Joël Moret-Bailly, qui propose un certain nombre de clarifications conceptuelles relatives aux liens, conflits et oppositions d'intérêts; puis celle d'Olivier Guillod et de Laura Amey, lesquels s'intéressent aux conflits d'intérêts dans le système de santé suisse.

La deuxième partie concerne les conflits d'intérêts de l'hôpital dans ses rapports avec les acteurs extérieurs. Marc Rodwin tire les enseignements de l'expérience des États-Unis en la matière, dans une contribution portant sur les conflits d'intérêts et les *Health Maintenance Organizations* (HMOs). Ce texte est précédé d'une présentation de ce contexte particulier établie par Joël Moret-Bailly.

La troisième partie est consacrée à l'exercice libéral de la médecine à l'hôpital public, cette situation pouvant être génératrice de conflit d'intérêts. Marie-Laure Moquet-Anger analyse les conditions de l'exercice d'une activité libérale des praticiens statutaires à temps plein dans les établissements de santé publics, tandis que Marc Morel se fait le porte-parole du point de vue des patients à propos de cet exercice libéral.

La dernière partie s'intéresse aux recherches biomédicales à l'hôpital public dont on peut se demander si elles ne constituent pas l'archétype du conflit d'intérêts à l'hôpital public. Dominique Thouvenin se penche sur la situation du

médecin investigateur en France ; Anne-Marie Savard, pour sa part, étudie les conflits d'intérêts en recherche au Canada au sens de l'*Énoncé de politique des trois conseils*.

Dans sa conclusion synthétique, Didier Truchet fait le point sur la question des conflits d'intérêts à l'hôpital public, en montrant à la fois les objectifs de la lutte nécessaire contre ceux-ci et les moyens requis pour l'engager.

La question des conflits d'intérêts à l'hôpital public est clairement soulevée grâce à cet ouvrage, de même que les possibilités d'intervention en la matière. Toutefois, comme le montrent les auteurs, les débats tant juridiques que politiques ou organisationnels ne sont pas clos, notamment en ce qui concerne l'exercice libéral à l'hôpital² ou l'organisation des recherches biomédicales – dans ce dernier domaine, la loi a évolué, et la contribution de Dominique Thouvenin intègre ces évolutions. L'adoption d'un projet de loi du 24 juillet 2013 relatif à la déontologie des fonctionnaires et aux conflits d'intérêts concerne l'ensemble des membres de la fonction publique. Mais celui-ci n'a pas encore été transmis au Parlement.

C'est à la découverte ou à l'approfondissement de ces questions et débats que nous vous invitons.

Dominique Thouvenin,
Professeure à l'EHESP, Rennes

Joël Moret-Bailly,
Professeur à l'Université de Lyon
(Jean Monnet de Saint-Étienne)

2. Le colloque sur lequel ce livre est fondé s'est tenu en 2012 ; pour autant, les contributions restent d'actualité (notamment la question de l'exercice libéral) dans la mesure où les principales règles en matière de conflits d'intérêts n'ont que peu ou pas évolué depuis cette date.

Le colloque international dont est issu cet ouvrage a réuni une trentaine d'intervenants autour de différents exposés articulés avec des tables rondes. Outre les auteurs dont les textes sont repris dans ce livre, les autres intervenants ont été les suivants, par ordre alphabétique³.

Mohamed-Salah Ben Ammar, professeur de médecine, directeur général de la santé du ministère de la santé publique de Tunisie.

Édouard Couty, conseiller maître à la Cour des comptes.

Jean-Paul Demarez, directeur des vigilances, groupe Pierre Fabre.

Christian Funck-Brentano, professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, Paris 6, Centre d'investigation clinique Paris Est, AP-HP.

François Garnier, directeur juridique Europe, Laboratoire Pfizer.

Christophe Gautier, directeur du centre hospitalier de Pau.

Jean-François Girard, Président de Sorbonne Paris Cité.

Marie Lang, directeur du Centre national de gestion des essais de produits de santé (CeNGEPS).

François Locher, professeur de droit pharmaceutique, Université Claude Bernard Lyon 1, EA 4129-Santé-Individu-Société, pharmacien, chef de service de la pharmacie centrale des Hospices civils de Lyon.

Hervé Maisonneuve, professeur associé, Université Claude Bernard Lyon 1.

Alain Mourier, professeur de l'EHESP, Rennes Sorbonne Paris Cité.

3. Les appartenances et fonctions sont celles qu'avaient les intervenants au moment du colloque.

Christine Noiville, directrice de recherche au CNRS, directrice du Centre de recherche « Droit, sciences et techniques » (UMR-CNRS 8103, Université Paris I), Présidente du Comité économique, éthique et social du Haut conseil des Biotechnologies.

Claude Rambaud, membre de la Commission nationale de l'activité libérale.

Robert Reichert, ancien directeur général du CHU de Saint-Étienne, délégué interrégional de la FHF Rhône-Alpes et Auvergne.

François-Xavier Schweyer, professeur de l'EHESP, Rennes Sorbonne Paris Cité, Équipe de recherche sur les inégalités sociales (ERIS) du Centre Maurice Halbwachs.

Pascal de Wilde, directeur des Hôpitaux universitaires de l'Est parisien, AP-HP.

Cédric Zolezzi, directeur des affaires juridiques, CHR d'Annecy.